



**Cabinet ARGOS**  
47 avenue Alsace Lorraine – BP 1523  
38025 GRENOBLE cedex 1  
Tel : 04.76.87.70.40 – Fax : 04.76.87.70.28  
courriel : [contact@argos-consultants.fr](mailto:contact@argos-consultants.fr)  
[www.argos-consultants.fr](http://www.argos-consultants.fr)

## Compte-rendu du séminaire du 05/09/2015

### Projet de Territoire



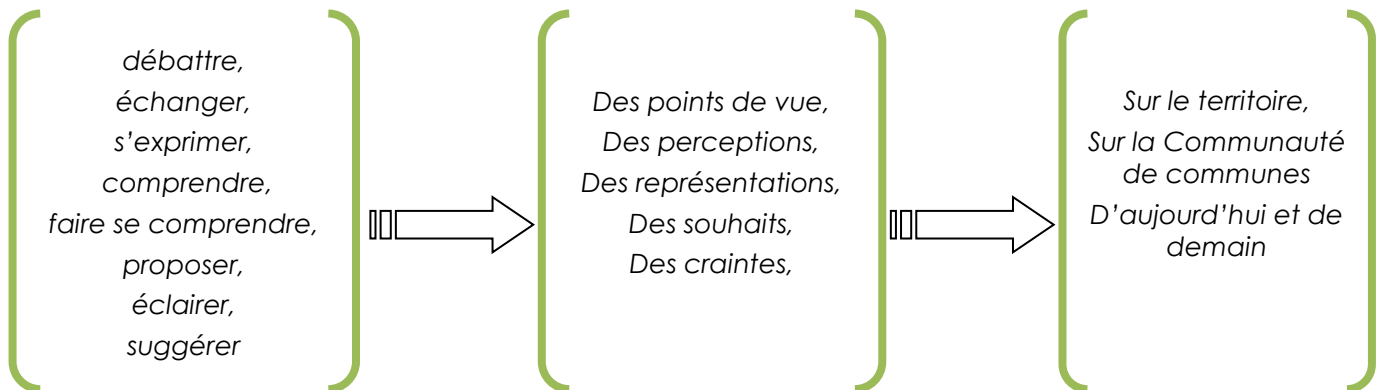
Communauté de Communes du Canton de Vatan

---

Septembre 2015

# Retour sur le séminaire

17 élus communautaires étaient présents le samedi 5 septembre 2015 en salle des fêtes de Vatan pour :



Pour se faire la journée s'est déroulée de la manière suivante :

- Une présentation rétrospective de l'histoire de l'intercommunalité a été présentée par Olivier Gardette. Elle a permis de retracer année par année les différentes actions, prises de compétences, les redéfinitions des statuts, les impacts financiers et fiscaux, l'évaluation de la masse salariale de la Communauté de communes, etc.
- S'en est suivi un temps d'échanges en ateliers autour de plusieurs questions permettant d'appréhender le territoire et le fonctionnement de la Communauté de communes aujourd'hui. Une mise en commun des réflexions a été réalisée par un rapporteur de chaque groupe afin de croiser les regards et poursuivre les débats.
- Une pause « déjeuner » autour d'un repas convivial a permis de recharger les batteries.
- Un deuxième temps en ateliers a eu lieu l'après-midi sur les évolutions à venir pour le territoire et la Communauté de communes notamment au regard de la promulgation de la loi NOTRe. Une mise en commun des réflexions a également été réalisée par un rapporteur de chaque groupe.

2

## Finalité du séminaire

Affirmer des valeurs, une identité territoriale, un positionnement sur les incontournables en matière de politiques publiques et d'actions mises en place par la Communauté de communes en vue du futur rapprochement avec un territoire voisin.

**Encore merci pour votre participation !**

# Synthèse de réflexions issues des ateliers

## Matinée : « la Communauté de communes aujourd'hui ! »

### → Pensez-vous que les habitants connaissent les domaines de compétences de la CCCV ? Quelles actions seraient à mettre en œuvre ?

A l'unanimité les élus estiment que les habitants ne connaissent pas ou peu les domaines de compétences de la CCCV. La population a tendance à faire un certain nombre de confusions.

Des questionnements de la part des habitants sur la Communauté de communes se font souvent en mairie des communes.

Egalement certains élus du territoire n'ont pas toujours connaissance et maîtrise des rôles et missions de l'intercommunalité. Les maires devraient davantage être le relais auprès de leurs conseillers municipaux et leurs administrés en essayant de relater de manière régulière ce qui se passe au niveau de l'intercommunalité. Il faut être en capacité de montrer en quoi l'action de l'intercommunalité est complémentaire de ce qui se passe dans les communes.

On peut regretter qu'il n'y ait pas plus d'élus et d'habitants qui assistent au conseil communautaire alors même qu'il est ouvert au public.

Pour mieux comprendre et faire connaître l'intercommunalité, il faut que tous les élus aient le même niveau d'information sur ce qu'a été la CCCV et ce qu'elle est aujourd'hui : chaque élu doit pouvoir s'approprier les actions et politiques.

Cependant, c'est une difficulté pour les maires ou les conseillers municipaux d'être les seuls vecteurs d'information. Il est reconnu que le site internet n'est pas suffisant et qu'il faut que les ressources soient exploitées différemment.

Ainsi, des marges de progression sont à explorer autour de la communication et l'information à la fois auprès de la population et à la fois auprès de l'ensemble des élus du territoire. C'est un vrai enjeu. Il faut trouver, imaginer des moyens, méthodes pour mieux valoriser les actions de la Communauté de communes. Peut-être serait-il pertinent de se faire accompagner par des professionnels de la communication ? Il est effectivement partagé par tous qu'il faut poursuivre le chantier sur les moyens de communication.

Propositions :

- Faire en sorte que chaque compte-rendu de conseil communautaire puisse être restitué aux conseillers municipaux car mieux les choses sont comprises plus il est aisé de les diffuser.
- Réaliser un bulletin annuel permettant de retracer l'ensemble des projets et actions de la CCCV
- Actualiser le site internet avec des informations accessibles à tous.
- Avoir des stands sur les événements pour rendre visible la CCCV
- Communiquer au sein de chaque commune de la même manière pour créer ce sentiment d'unité, d'appartenance commune à une même entité auprès de la population mais à travers quels outils ? Effectivement toutes les communes n'ont pas de bulletin municipal donc il va être difficile de tous communiquer de la même manière.

## → Quel regard portez-vous en tant qu'élus sur les compétences : leur mise en œuvre, leurs retombées ?

Il est noté qu'il existe un équilibre entre l'indépendance de la commune et la complémentarité à l'échelle de la Communauté de communes : un équilibre entre l'intérêt particulier et l'intérêt communautaire. Mais quid du positionnement des communes sur ce qui est de l'ordre de l'intérêt communautaire ? Ce serait intéressant d'avoir cette position pour pouvoir avancer sur l'identité territoriale de la Communauté de communes notamment : dualité entre compétences et mutualisation.

Certaines compétences sont « centralisables » car d'intérêt communautaire exemple le tourisme.

Pour la compétence « petite enfance », il est évoqué que la population porte un regard positif, sauf peut-être dans certaines communes plus éloignées, aux franges du territoire intercommunal.

Aujourd'hui, on peut affirmer que dans les usages, les modes de vie, les modes d'habiter de la population certaines infrastructures sont considérées comme étant « un acquis ». La population ne se rend pas toujours bien compte de la chance qu'elle a d'avoir accès à ce niveau de qualité d'équipements et de services par rapport à la taille du territoire ; et que cela a été rendu possible grâce à l'existence de la Communauté de communes.

## → Pensez-vous qu'il y a des domaines dans lesquels la CCCV devrait s'investir ou se désengager ?

Pour l'ensemble des élus présents il n'est pas souhaitable de se désengager par contre plusieurs pistes de mutualisation et/ou de prise de nouvelles compétences dans différents domaines ont été citées :

- L'achat de matériels en commun à développer (ex : matériel d'entretien de la voirie)
- Compétence sportive pour l'entretien des équipements
- Compétence autour de la gestion de la voirie (pour l'entretien des fossés quel rôle pourrait jouer l'intercommunalité en complément du Conseil départemental ?)
- Compétence tourisme à associer à la compétence économie : réaliser un schéma global de développement touristique (des actions autour de la valorisation des chemins de randonnées ont été entreprises mais non poursuivies : tentatives de mise en valeur des chemins et sentiers avec une signalétique harmonisée, organisation d'une randonnée cantonale)
- Compétence extra-scolaire : pourquoi pas élargir les actions au niveau des grandes vacances
- Compétence culture : permettre l'animation du territoire sur le plan culturel et plus largement : découvrir les particularités et les singularités des communes, mieux comprendre le territoire notamment pour les nouveaux arrivants à travers la culture et le sport, contribuer à ce que les populations aient envie de rester sur le territoire, fonctionner ensemble au niveau du réseau des bibliothèques et bibliobus : décentraliser les actions de diffusion et accessibilité aux points lecture pour toute la population

Pour déterminer la pertinence et la faisabilité de la mutualisation et de la prise de nouvelles compétences, il serait intéressant d'identifier les proportions dans lesquelles il est possible de s'investir à l'échelle intercommunale par rapport aux différents besoins des communes (ex : voirie) et mieux apprécier le transfert de charges.

## → Quelle vision avez-vous de la CCCV notamment en termes de fonctionnement et de gouvernance ?

En termes de gouvernance, il est noté qu'il existe une bonne représentativité des communes : il n'y a pas de prépondérance de la commune centre, comme on peut le constater sur d'autres territoires, toutes les communes sont représentées de manière égale. Les élus expriment qu'il est préférable que la présidence ne soit pas attachée à la ville centre, ce qui permet plus de transparence dans le fonctionnement de la Communauté de communes et au regard des actions menées au niveau de l'intercommunalité.

Globalement, on note une bonne présence des élus communautaires aux différentes réunions, les échanges sont fluides et constructifs entre les élus, entre le Président et les vice-présidents et les commissions, signe de bonne santé de l'institution.

Il est adressé par les élus présents des félicitations aux services de la Communauté de communes pour la gestion, l'efficacité et la rigueur.

L'ambiance de travail est jugée de qualité.

En vue d'améliorer la bonne compréhension des débats en conseil, faciliter l'appropriation des contenus par les élus communautaires et leurs retranscriptions auprès de leurs collègues élus municipaux, il serait intéressant de faire évoluer les compte-rendus afin de rendre les sujets techniques plus accessibles. Dans la même veine, il serait opportun de porter attention à la restitution des études techniques par les consultants qui accompagnent la Communauté de communes afin qu'ils puissent adapter leurs discours et être davantage pédagogique dans la restitution des résultats de leurs études.

A l'avenir il serait intéressant de procéder à quelques changements, concernant le fonctionnement de la Communauté de communes, afin que celle-ci soit un véritable « pôle ressources » pour les communes en travaillant à une forme de mutualisation autour des ressources humaines, de la gestion.

L'idée n'étant pas forcément de revenir sur la présence du personnel en mairie des communes mais plutôt de permettre aux différents agents d'accéder à des formations, des temps de travail, d'échanges collectifs notamment sur les bonnes pratiques de manière centralisée. La Communauté de communes incarnant ainsi un rôle d'animateur de réseau et d'apport d'ingénierie si nécessaire sur certains sujets.

Les élus doivent être les relais mais les agents également car ils ont un rôle important auprès de la population.

## Après-midi : « la Communauté de communes demain ! »

### → Quels types de services, moyens, est-il pertinent de mutualiser à l'échelle de la CCCV ? Qu'est-ce qu'il pourrait être intéressant de mutualiser si la CCCV portait sur un territoire d'actions plus vaste ?

Les élus ont fait le choix de répondre de manière concomitante aux deux premières questions.

Aussi, il serait intéressant de mutualiser :

- les transports scolaires,
- le centre de loisirs de juillet à associer à la compétence petite enfance,
- la voirie,
- le tourisme
- l'urbanisme,
- les marchés publics,
- la sécurisation pendant les travaux (suivi et réception) avec le fait d'avoir une personne compétente sur le territoire,
- l'achat de matériels du type matériels d'entretien des espaces verts, de la voirie, de sécurités (extincteurs, contrôles, etc)
- la gestion des services, des agents : une direction unique avec des délégués, la création d'un pôle secrétariat avec le souci de mieux gérer les remplacements et apporter un appui en cas de nécessité sur des compétences spécifiques (électriciens, jardiniers, charpentiers, animateurs des activités périscolaires, conducteurs d'engins, etc) : création d'un réseau pour faciliter les échanges de bonnes pratiques, avoir des habitudes de travailler ensemble, avoir des personnes ressources sur le territoire et s'auto-former,
- les assurances, formations,
- etc.

### → Comment voyez-vous l'avenir de la CCCV notamment par rapport aux évolutions du contexte législatif et la promulgation de la loi NOTRe ? Considérez-vous que cela constitue une menace ou une opportunité pour le territoire (et surtout pourquoi ?) Comment vous voyez-vous en tant qu' élu dans ce nouveau contexte ? Quels souhaits d'évolution avez-vous pour la CCCV ?

Dans la mesure où la loi NOTRe prévoit un seuil minimum de 5000 habitants pour qu'un EPCI puisse fonctionner, ceci oblige donc le territoire à se rapprocher d'un autre territoire.

Même si les élus éprouvent le fait « qu'ils commencent à se connaître, à bien fonctionner ensemble à l'échelle de la CCCV », surtout pour les nouveaux élus, ils estiment qu'il faut poursuivre la route, continuer d'avancer. Cette évolution législative doit être vécue comme une opportunité et non comme une menace. Le pari pour l'avenir étant de grandir tout en restant proche des besoins des habitants : rester à dimension humaine !

6

Toutefois, quelques craintes sont formulées :

- le risque de désintéresser les délégués élus dans leur investissement de par l'éloignement,
- le risque de disparition de l'identité de l'élus communautaire et municipal, de baisse de motivation et de candidature dans les municipalités,
- le fait que ce soit long d'apprendre à se connaître,
- le fait de trouver les outils, méthodes pour travailler ensemble alors même que chacun a des spécificités, des besoins propres, il va s'en ressentir une perte de temps dans la prise de décisions,
- le fait d'avoir des « usines à gaz » administratives,
- la répartition des DGF qui risque d'être arbitraire (selon quels critères ?),
- le risque inflationniste en personnels et en frais de structures (limite de la fusion sur secteur rural),
- le fait de voir évoluer la gouvernance vers un système qui ne tient compte uniquement du critère démographique et non pas celui du territoire et de ses spécificités,
- le fait de ne pas réussir à maintenir la proximité avec la population sur un périmètre trop vaste,
- le fait de perdre en qualité, niveau d'équipements et de services (saturation sur les capacités d'accueil) alors même qu'ils répondent aujourd'hui aux attentes des habitants, de toutes les catégories de population et permettent une certaine autonomie du territoire : le bassin de vie est celui de Vatan (ce n'est pas un territoire dortoir) pour la majorité des communes même si certaines communes en périphérie du territoire sont attirées également par les territoires voisins (ex : Issoudun).

Les souhaits forts exprimés par les élus :

- « Si on a une cohésion identitaire nous serons plus forts, l'émulation collective que nous avons à notre niveau de pouvoir il faut être en capacité de la communiquer aux autres »,
- « Conserver une gouvernance qui tient compte du territoire et pas seulement de la démographie »,
- Faire en sorte que chaque commune s'approprie le projet de territoire et que chacun soit acteur de l'évolution de l'EPCI dans les proportions souhaitées afin de maîtriser notre avenir »,
- « Pour cela il faut être groupé dans la demande », « ne faire aucune concession sur nos acquis », « ne pas lâcher le directeur », « être fiers de notre territoire » !!

7

### → Quels sont les sujets prioritaires que devraient s'emparer la CC pour confirmer et faire valoir son identité ?

Pour confirmer et faire valoir l'identité de la CCCV, les élus estiment qu'il est important de poursuivre et développer les sujets, objectifs, valeurs qui ont été investis jusqu'ici et qui participent toujours aujourd'hui au dynamisme, à la vie sur le territoire, à savoir :

- La notion de « services », la CCCV s'est construite autour de cette compétence il faut la maintenir,
- Garder une dimension rurale,
- Ne pas opposer un modèle par rapport à un autre,
- De par son positionnement géographique stratégique, Vatan devrait continuer à être la commune qui accueille le siège social. Et pour optimiser son rôle de centralité, il serait pertinent de faciliter l'accessibilité et l'intermodalité sur la commune en permettant l'aménagement d'un échangeur complet (bidirectionnel) à la sortie de Vatan (direction Châteauroux), en réalisant une déviation sur la commune de Vatan (axe Valençay/Issoudun), en aménageant une gare ferroviaire ou routière à Vatan.
- Il faut poursuivre la valorisation du territoire et ne pas « s'oublier » notamment en préservant notre identité dans la nouvelle appellation de la future Communauté de communes,

- Faire valoir que si la richesse du monde associatif perdure c'est notamment grâce à l'offre de services sur le territoire et au soutien octroyé par les collectivités,
- Poursuivre les efforts en matière de développement économique pour accueillir des nouvelles entreprises (aménager la zone d'activités),
- Porter une réflexion sur la prise de compétences tourisme et voirie,
- Améliorer la communication institutionnelle,
- améliorer

**Encore merci pour votre participation !**

8